ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Corée du Nord

Question écrite n° 4195

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'aide de la France à la République populaire démocratique de Corée suite aux inondations du mois de juillet 2012. Le bilan est catastrophique et ne cesse de s'alourdir : 169 morts, 144 blessés, 400 personnes disparues, plus de 8 600 maisons ou immeubles d'habitation totalement ou partiellement détruits, 43 770 maisons submergées principalement dans les provinces du Nord et du Sud Pyongan, du Nord et du Sud Hamgyong et de Jagang, avec 212 200 personnes sans abri, plus de 1 400 bâtiments (hôpitaux, écoles, usines) qui représentent plus de 260 650m2 sont effondrés ou sont inondés et 65 280 hectares de terres arables ont été emportées. Ces dégâts accentuent davantage les difficultés des nord-coréens pour revenir à l'autosuffisance alimentaire. Les inondations de mines ont également un impact sur l'accès à l'énergie. Une mission conjointe de plusieurs agences des Nations-unies (UNICEF, le programme alimentaire mondial) s'est rendue en RPD de Corée et a décidé l'envoi d'une aide d'urgence. Le Vietnam, pour sa part, s'est engagé à livrer 5 000 tonnes de riz. Estimant la situation très urgente, il lui demande si la France compte fournir une aide bilatérale (outre l'aide multilatérale qui pourrait être apportée, dans le cadre notamment de l'Union européenne) et quelle serait la position de la France par rapport à une éventuelle aide européenne.

Texte de la réponse

La France a témoigné sa solidarité aux victimes des inondations en Corée du Nord en se mobilisant rapidement pour répondre à la crise provoquée par le passage du cyclone Khanun en juillet 2012. Une aide humanitaire bilatérale a pu être apportée par l'intermédiaire de l'ONG française Triangle Génération Humanitaire (TGH), qui a bénéficié d'une subvention d'un montant de 62 000 euros, allouée par le centre de crise du ministère des Affaires étrangères, afin de venir en aide aux populations affectées par les inondations de la province de Kangwon. Plus de 51 000 personnes de la ville de Munchon, et du village de Channae devraient bénéficier des activités de TGH, dont le projet consiste en la réhabilitation des infrastructures d'eau potable endommagées par les inondations. Outre cette aide humanitaire bilatérale d'urgence, la France apporte, chaque année, une assistance humanitaire à la population nord-coréenne. En 2012, le ministère des Affaires étrangères a ainsi soutenu l'action de deux ONG françaises actives dans ce pays, qui ont reçu des subventions d'un montant de 500 000 euros (340 000 euros à Triangle Génération Humanitaire et 160 000 euros à Première Urgence-Aide médicale internationale). Cette aide a permis d'intervenir sur un projet de fermes piscicoles, situées à Yonggwang et Sihnung et destinées à alimenter en poissons les institutions pour enfants de cette région, ainsi que sur le projet de réhabilitation de l'hôpital de Chongsong dans le cadre d'un programme « nourriture contre travail ». Dans le cadre de cette politique d'assistance humanitaire, l'ouverture en octobre 2011 du Bureau Français de Coopération à Pyongyang, dont les missions prioritaires sont d'ordre culturel et humanitaire, permet d'assurer sur place un soutien aux ONG et à leurs opérations. La France inscrit enfin son aide dans l'action humanitaire de l'Union européenne qui s'est également mobilisée pour répondre à la crise. L'office humanitaire de la Communauté européenne (ECHO) a soutenu l'action de l'ONG « Save the children » à travers une enveloppe de 125 276 euros, à laquelle la France contribue à hauteur de 17%. Cette aide a permis de distribuer

des abris à plus de 16 000 personnes sinistrées.

Données clés

Auteur : M. Jean-Jacques Candelier
Circonscription : Nord (16e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 4195
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : Affaires étrangères
Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 11 septembre 2012, page 4923
Réponse publiée au JO le : 9 octobre 2012, page 5523